

---

**Séance du 12 Novembre 2018**

---

**Nombre de membres**

en exercice : 11  
présents : 11  
votants : 11

L'an 2018, le 12 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth Maire

**Date de la convocation:** 06/11/2018

**Présents :** Mme HUGUET Elizabeth, Maire, Mmes : LAGARDE Françoise, MARGAT Annie, MM : DA SILVA Jean, DENIS Bruno, DESREUMAUX Marc, FROMET Mathieu, GAGNAN Thomas, GLASZIOU Alexandre, ROLLERI Maurice, TOUCHET Alexis

**Secrétaire de séance:** M. DENIS Bruno

**1. Compte rendu du conseil municipal du 8/10/2018**

**2. Compte rendu des réunions**

SIEOM  
CLECT  
Conseil communautaire (Installation de la fibre)

**3. Décisions modificatives**

*Délibération 62-2018*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement d'INEO pour les prises pour les illuminations)
  - o Compte 615231 - 1 498 €
  - o Compte 023 + 1 498 €
  - o Compte 2188 + 1 498 €
  - o Compte 021 + 1 498 €
  
- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement de DECOLUM pour les illuminations)
  - o Compte 615231 - 1 239 €
  - o Compte 023 + 1 239 €
  - o Compte 2188 + 1 239 €
  - o Compte 021 + 1 239 €
  
- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement de l'avenant de Mme Bois pour les Fonts Baptismaux)
  - o Compte 615231 - 1 620 €
  - o Compte 023 + 1 620 €
  - o Compte 21318 + 1 620 €
  - o Compte 021 + 1 620 €

**Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**4. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Beauce Val de Loire - Harmonisation de la compétence scolaire**

*Délibération 63-2018*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV et V ;

Vu les statuts de la communauté de communes Beauce Val de Loire ;

Madame le Maire expose :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire s'est réunie le 29 octobre dernier.

Chaque commune membre de la Communauté de communes est représentée au sein de cette commission par un conseiller municipal ; deux pour la ville de Mer. Elle a pour rôle de calculer et d'acter le montant des charges correspondant aux compétences transférées à la communauté de communes.

Madame le Maire présente le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées liées à la compétence scolaire, approuvé par les membres de la commission.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées tel qu'annexé à la présente délibération ;
- DE PRENDRE ACTE que le calcul des attributions de compensation résultera de ce rapport ;

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide**

- **D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que le calcul des attributions de compensation résultera de ce rapport et sera valable jusqu'à la revoyure prévue en 2019 sur la problématique des changements des rythmes scolaires ;
- **D'AJOUTER** que cette délibération est valable jusqu'au 31/12/2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**5. Dotation de Solidarité Rurale 2019 (DSR)**

*Délibération 64-2018*

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour les projets ci-dessous, dont les devis seront présentés au vote en 2019 :

- Trottoir devant le 10 rue du Bout de l'enfer
- Modification du caniveau au carrefour avec la route de Cravant
- Rue de l'Abreuvoir : reprise de chaussée à hauteur des logements associatifs
- Grande rue jusqu'à l'entrée de Lorges : trottoirs
- Devant la salle des fêtes et rond-point : trottoirs
- Villemuzard : trottoirs reprise jusqu'à l'arrêt de bus et création face aux maisons neuves direction Marchenoir
- Bandes jaunes de ralentissement route Nationale et passage piétons
- Rue du Bout de ville

**1/ Trottoir 10 rue du Bout de l'enfer**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs au niveau du 10 rue du Bout de l'Enfer d'un montant de 1 246,70€ HT soit 1 496,04€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à la majorité.

Vote pour : 10, contre : 0, abstention : 1 (Bruno Denis)

**2/ Modification du caniveau route de Cravant**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la reprise de voirie route de Cravant d'un montant de 7 693,46€ HT soit 9 232,15€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à la majorité.

Vote pour : 10, contre : 0, abstention : 1 (Mathieu Fromet)

**3/ Rue de l'Abreuvoir**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la reprise de purges de voirie rue de l'Abreuvoir pour un montant de 1 831,18€ HT soit 2 197,42€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

Vote pour : 11, contre : 0, abstention : 0

**4/ Grande Rue**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs en bicouche pour un montant de 9 079,37€ HT soit 10 895,24€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à la majorité.

Vote pour : 10, contre : 0, abstention : 1 (Mathieu Fromet)

**5/ Devant la salle des fêtes jusqu'au rond-point (Grande Rue et Bourg)**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs en bicouche pour un montant de 8 390,20€ HT soit 10 895,24€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

Vote pour : 11, contre : 0, abstention : 0

## **6/ Villemuzard : trottoirs reprise jusqu'à l'arrêt de bus et création face aux maisons neuves direction Marchenoir**

Madame le Maire présente une première estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs en bicouche jusqu'à l'arrêt de bus pour un montant de 19 086,34€ HT soit 22 903,61€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

Vote pour : 11, contre : 0, abstention : 0

Madame le Maire présente une deuxième estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la confection de trottoirs en bicouche face aux maisons neuves en direction de Marchenoir pour un montant de 25 626€ HT soit 30 751,22€ TTC si les deux entrées du chemin sont faites en bitume ou de 23 620€ HT soit 28 344€ TTC si les deux entrées sont faites en bicouche.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le deuxième projet (sans bitume) à la majorité.

Vote pour : 10, contre : 0, abstention : 1 (Mathieu Fromet)

## **7/ Bandes jaunes et passage piétons**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire pour la réalisation de bandes jaunes de ralentissement route Nationale pour un montant de 5 500€ HT soit 6 600€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal refuse le projet à la majorité.

Vote pour : 4, contre : 1 (M. Fromet), abstention : 6 (A. Touchet, F. Lagarde, J. Da Silva, M. Desreumaux, A. Glasziou et T. Gagnan)

## **8/ Rue du Bout de ville**

Madame le Maire présente une estimation de travaux de l'entreprise COLAS pour la reprise de chaussée rue du bout de ville au niveau de l'entrée du chemin privé pour un montant de 1 624,05€ HT soit 1 948,86€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

Vote pour : 11, contre : 0, abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera possible d'obtenir des subventions sur ces projets dans le cadre des amendes de police en plus de la DSR.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses:**

Commission de contrôle des élections : Mme le Maire demande aux Conseillers municipaux de bien vouloir participer à la commission de contrôle des élections. Au titre de conseiller municipal, le titulaire sera Françoise LAGARDE et au titre de délégué de l'administration, le titulaire sera Bruno DENIS et la suppléante Annie MARGAT.

Spectacle de Noël 2018 : Mme le Maire informe que le spectacle de Noël se tiendra le samedi 15 décembre 2018 et que la présence des conseillers est souhaitée.

Cérémonie des vœux 2019 : La date de la cérémonie 2019 doit être choisie. Il est retenu le vendredi 25 janvier à 18h30 avec présence de tous les conseillers.

DDAD : Mme le Maire informe les conseillers que la commune peut prétendre à la dotation départementale d'aménagement durable cette année. Pour cela il faut que le projet s'inscrive dans un des cinq enjeux à dimension durable transmis par le Conseil départemental. La notice explique va être transmise aux conseillers pour leur permettre de réfléchir à un projet qui pourrait être présenté avant le 15/12/2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

<b>DA SILVA Jean</b>	<b>DENIS Bruno</b>	<b>DESREUMAUX Marc</b>
<b>FROMET Mathieu</b>	<b>GAGNAN Thomas</b>	<b>GLASZIOU Alexandre</b>
<b>LAGARDE Françoise</b>	<b>MARGAT Annie</b>	<b>ROLLERI Maurice</b>
	<b>TOUCHET Alexis</b>	

